

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 12 avril 2021

Par suite d'une convocation en date du mardi 06 avril 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 12 avril 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Étaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Laurent	Mme GIGON Christine
M. HERNANDEZ Guy	
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THERY Jacques	Mme VALLIER France
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. **THERY** Jacques

Mme **LEVEQUE** Marie-José a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme **GAGNARD** Céline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 06- 12/04/2021

DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR

DOSSIERS « COUP DE POUSSE » « GEOSITE ET PAYSAGES »

Monsieur Stéphane VOLLE, Adjoint, présente le dossier et précise qu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des Coups de pousse « Géosite et paysages » du PNR, pour l'année 2021. Ce dispositif vise à accompagner les communes dans des démarches qualitatives de valorisation des patrimoines géologiques et paysagers des Monts d'Ardèche, dans une finalité pédagogique et touristique.

Cette aide s'inscrit dans une démarche de réalisation d'une étude d'interprétation d'un géosite, à la réalisation des mobiliers d'interprétation permettant de transmettre des connaissances sur les géopatrimoines et les paysages, à la réalisation d'une étude de programmation paysagère (APS), à la mise en œuvre des aménagements et équipements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Parc Naturel des Monts d'Ardèche,



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 007-210700720-20210412-2021_017-DE